



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL STATUTAIRE  
14 juin 2009**

**D-09-06-04**

Sur recours **R-09-02-10** de Joseph Grillet demandant "l'annulation de l'Assemblée générale des Verts Région Savoie du 13 décembre 2008, entraînant l'invalidation du CAR issu de cette AG" au motif d'irrégularités concernant les votants, les mandats et les délais de transmission des documents préparatoires,

Considérant les décisions du Conseil statutaire D-09-06-01 et D-09-06-02 validant les adhésions contestées,

Considérant l'irrégularité de quatre mandats raturés,

Considérant que la convocation à l'Assemblée générale a été adressée dans les délais statutaires et que les documents préparatoires ont été adressés seulement dix jours avant cette Assemblée,

Considérant l'écart de voix entre les deux listes (39 pour l'une et 30 pour l'autre) et le nombre d'élu-e-s obtenu au CAR (six pour chacune des listes),

Considérant qu'une correction des irrégularités constatées n'aurait pas modifié le nombre d'élu-e-s de chaque liste,

**Le Conseil statutaire**, réuni le 14 Juin 2009, le quorum étant atteint,

- **rejette** le recours,
- **sanctionne** le secrétariat régional d'un blâme simple pour mauvaise exécution de charge interne,
- **remarque** que le propos du requérant " Il est ... possible d'estimer qui a voté pour qui...", interprétation des listes d'émargement, est une entrave regrettable à la confidentialité des votes.

Rappel : un blâme simple fait l'objet d'un rapport du Conseil Statutaire lu en CNIR et publié dans les actes du mouvement (compte-rendu de CNIR et envoi aux secrétariats régionaux).

---

**Secrétariat national** : 247 rue du Faubourg Saint Martin - 75010 PARIS

téléphone 01 53 19 53 19 - télécopie 01 53 19 03 93

<http://www.lesverts.fr> - e-mail [conseils@lesverts.fr](mailto:conseils@lesverts.fr)